



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 8 mai 2025

Résolution de Mme Naomi-Alexandra Matewa du 4 mars 2025 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Angélique Chatton et consorts : « Risques cybers et protection des données personnelles »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 4 mars 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Angélique Chatton et consorts « Risques cybers et protection des données personnelles », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Naomi-Alexandra Matewa :

« Le conseil souhaite être informé via la commission d'informatique à travers un rapport régulier (trimestriel) de l'évolution du déploiement du programme du SGPD ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend note de la résolution de Mme Naomi-Alexandra Matewa, qui est en accord avec la mission de la Commission consultative d'informatique d'améliorer l'information et la collaboration, en matière d'informatique, entre la Municipalité et le Conseil communal.

La Commission consultative d'informatique se réunit au minimum deux fois par année. En cette année 2025, les séances auront lieu en mai et en novembre.

Un rapport régulier sera fourni lors des séances de la commission sur l'évolution du programme du Système de gestion de la protection des données (SGPD) mis en place à la Ville et notamment sur l'avancement des inventaires et déclarations de traitements de données au sein des différents services.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter